

Règlement du Prix Médialis Solidarité 2020

Article 1 – Objet du Prix et domaine d'intervention

Dans un contexte sanitaire particulier, le Prix Médialis Solidarité 2020 récompensera les **initiatives innovantes qui ont permis de maintenir le lien et la relation à l'autre** qui ont pu être douloureusement absents pendant cette période pour des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Les projets qui seront soumis à notre Pôle Solidarité devront caractériser un esprit créatif, innovant et participatif. Le jury portera une attention particulière aux projets intégrant **l'intergénération et les Nouvelles technologies et/ou les Aides Techniques et les Technologies pour l'autonomie** des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap (TIC, gérontechnologies, e-santé, objets connectés, domotique, etc.).

La dotation du Prix récompense les initiatives pertinentes et originales en cours ou en projet au sein d'établissements, de services médico-sociaux, ou à domicile.

Ces projets doivent permettre de répondre aux besoins identifiés des publics ciblés s'agissant du maintien des relations humaines dans les différents domaines de leur vie et de la lutte contre leur isolement social.

Article 2 – Critères d'éligibilité

Peuvent concourir à ce Prix les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) issus de structures publiques ou privées.

Des structures issues du secteur public ou privé à but non lucratif qui n'entrent pas dans le champ strict de définition des ESMS mais qui, de façon avérée, viennent en aide et accompagnent des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap pourront également répondre à ce Prix à condition qu'ils soient en mesure, dans le cadre de leur dossier de candidature, d'apporter des éléments justifiant de leurs actions au service de ces publics.

Article 3 – Constitution du Jury

Le Jury d'attribution du Prix est constitué des collaborateurs de Médialis et de Merci Julie, et de seniors experts.

Article 4 – Critères d'attribution du Prix

Le Prix sera attribué en fonction des critères suivants :

- Le caractère innovant du projet ;
- L'implication du bénéficiaire et, s'il y a lieu, de ses aidants proches dans le projet, dans sa construction et, le cas échéant, dans sa réalisation ;
- La pérennité de l'action au-delà de la phase de financement ;
- Le caractère transposable du projet ;
- La faisabilité opérationnelle et financière du projet ;
- La prise en compte d'une approche intergénérationnelle ;
- La prise en compte de l'objectif de la lutte contre l'isolement social.

Article 5 – Montant de la dotation

La dotation s'élève à 1 500 €.

Article 6 – Utilisation de la dotation par le lauréat

Le porteur du projet lauréat s'engage à consacrer le montant de la dotation à la réalisation ou à la poursuite du projet récompensé.

Article 7 – Calendrier de l'appel à projets

Ce Prix est ouvert à compter du **2 juin 2020**. La date limite de remise des dossiers de participation est fixée au **31 octobre 2020**. Le Prix sera remis à Paris le **15 décembre 2020**.

Les dossiers de candidature pourront être envoyés par e-mail (solidarite@medialis.com) ou par courrier (cachet de poste faisant foi) :

Médialis
Pôle Solidarité
Prix Médialis Solidarité 2020
9 avenue du Val de Fontenay – 94120 Fontenay-sous-Bois

Article 8 – Composition du dossier de candidature

Le dossier de réponse doit comprendre les pièces suivantes :

- **Fiche de présentation de la structure**
 - Nom,
 - Coordonnées,
 - Activité,
 - Nombre de personnes accompagnées ou hébergées,
 - Nombre de salariés et/ou de bénévoles (en équivalent temps plein),
 - Statut juridique
- **Nom du porteur du projet**
 - Prénom,
 - Nom,
 - Fonction,
 - Coordonnées
- **Présentation du projet (l'ensemble des éléments de présentation du projet ne devra pas dépasser 7 pages)**
 - Synthèse du projet (10 lignes) pour une mise en valeur de vos actions par leur publication sur le site de Médialis
 - Présentation (en deux pages maximum),
 - Origine du projet,
 - Objectifs du projet,
 - Description du rôle et de l'apport des technologies ou des aides techniques dans le projet,
 - Typologie et nombre de personnes bénéficiaires,
 - Retombées attendues,
 - Durée prévisionnelle de l'action
- **Description du budget**
 - Montant envisagé
 - Justification de la demande de subvention,
 - Taux de couverture du financement du projet par la subvention,
 - Description des besoins éventuels en financements complémentaires et de leur origine
- **Conduite du projet**
 - Présentation du déroulement prévu du projet et de son calendrier
 - Description des retours d'informations prévus à l'attention du Pôle Solidarité de Médialis
 - Critères d'évaluation envisagés du projet

À propos de Médialis

La société Médialis a été fondée en février 2005 par Michaël Carré et Erwann Gravot, entrepreneurs passionnés par le secteur médico-social. Disposant d'une expérience associative de la prise en charge des personnes âgées et en perte d'autonomie, ils ont souhaité créer un centre d'expertise au savoir-faire inédit, qui se distinguerait par son caractère innovant et éthique.

Labellisée Jeune Entreprise Innovante pendant ses 7 premières années, Médialis s'est d'emblée positionnée comme experte des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service des professionnels du secteur médico-social (informatique, technologies pour l'autonomie et l'accessibilité). Elle a été soutenue dans sa démarche par diverses plateformes d'experts et associations promouvant l'innovation. Depuis 2005, Médialis a enrichi son expertise et son offre, devenant ainsi l'un des acteurs de référence de son secteur.

Le pôle Solidarité se donne pour ambition de concourir au respect des choix de vie des personnes âgées en promouvant la Recherche (fondamentale et appliquée) et l'innovation sociale, éducative, culturelle et technologique.

Ainsi, le pôle Solidarité a, entre autres, pour objet de soutenir et mettre en œuvre des actions visant à accompagner, financer et informer les acteurs intervenants dans ces champs d'actions.

Les objectifs qui pourront venir nourrir ces actions concernent :

- La qualité de vie de la personne âgée et de la personne en situation de handicap,
- La qualité de vie des aidants,
- La préservation de l'autonomie,
- Toute solution associant la technologie à l'Humain.